



MONFERRAN SAVES  
Bulletin communal n°74  
Juillet 2021



Afin de partager et échanger,

Vous êtes tous chaleureusement invités par le Conseil  
municipal à assister à la cérémonie commémorative  
du 11 novembre 1918 qui aura lieu le

*Jeudi 11 novembre 2021*

**à 11 heures à Garbic**

**à 11 heures 30 à Monferran-Savès**

Un verre de l'amitié vous sera offert à la salle des fêtes en clôture de la  
cérémonie.

**Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date**

Le Conseil Municipal et son équipe

## CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous  
rendre à la mairie ?

Nous vous  
accueillons les  
lundi, jeudi et  
vendredi de 9h à  
12h et de 14h à 17h  
Et le mercredi de 9h  
à 12h

### **RAPPEL ADMINISTRATIF**

**Vous devez renouveler  
votre CNI ou votre  
Passeport adressez-  
vous aux Mairies  
compétentes et  
équipées du matériel  
nécessaire au recueil  
des demandes :**  
**GIMONT 0562677002**  
**L'ISLE-JOURDAIN**  
**0562073250**  
**SAMATAN 0562623019**

## **Conseil Municipal :**

### **INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'issue des élections municipales partielles un nouveau conseil municipal a été mis en place :

Madame Maryelle VIDAL a été élue Maire de la Commune  
Monsieur Bernard MAGNE a été élu 1<sup>er</sup> adjoint au maire, il est délégué aux finances

Monsieur Arnaud SEGUIN a été élu 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, il est délégué à la voirie

Monsieur Raymond LABORDE a été élu 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, il est délégué aux Bâtiments / Travaux / Ecole

Monsieur Gérôme BEYRIES a été élu 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, il est délégué à l'Urbanisme et à l'Ecole

Les Conseillers Municipaux sont :

Mmes BARRAU-BOUSSES Sandrine, DELTEIL Josianne, PEQUIGNOT Audrey, VERSTRAETE Agnès

MM BESSE Bertrand, DELIX Jean, LECHES Fabien, SOULES Frédéric, TOURON Michel et WIECZOREK Cédric

### **C'est une équipe qui s'engage pour 5 ans :**

Elle souhaite se consacrer aux bâtiments existants, à la rénovation des logements communaux, la sécurité incendie, la sécurisation de l'école et au futur gros chantier concernant « Les Thuyas »

### **Réglementation de la vitesse intra-muros pour la sécurisation de la population :**

La traversée de Monferran sera limitée à 30 km/h avec contrôles radars. Cette décision a été prise car de nombreux marcheurs, résidents des Thuyas et cyclistes se promènent sur nos routes et nous nous devons de les respecter. Il est important de comprendre qu'il est préférable de prendre les mesures nécessaires avant qu'un grave accident ne se produise. Nous avons tous conscience de la dangerosité de certains véhicules qui traversent notre village de Monferran en roulant à une vitesse trop élevée.

## CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous  
rendre à la mairie ?

Nous vous  
accueillons les  
lundi, jeudi et  
vendredi de 9h à  
12h et de 14h à 17h  
Et le mercredi de 9h  
à 12h

### **RAPPEL ADMINISTRATIF**

***Vous devez renouveler  
votre CNI ou votre  
Passeport adressez-  
vous aux Mairies  
compétentes et  
équipées du matériel  
nécessaire au recueil  
des demandes :***  
**GIMONT 0562677002**  
**L'ISLE-JOURDAIN**  
**0562073250**  
**SAMATAN 0562623019**

### **Cimetière de Garbic :**

Les travaux d'agrandissement du cimetière de Garbic sont enfin terminés. Il est vrai que les multiples périodes de confinement et de déconfinement ont fait prendre du retard à ce projet. Un colombarium a été également construit.

### **Livre de Monferran-Savès :**

Nous rappelons qu'à l'initiative de Monsieur Jean-Louis Baylac, Madame le Maire et le Conseil Municipal ont décidé de faire publier un livre sur l'histoire de Monferran-Savès.

Un exemplaire de ce livre est remis gratuitement à chaque foyer de Monferran-Savès. Si vous ne vous l'êtes pas procuré, merci de bien vouloir venir en mairie aux heures d'ouverture muni d'un justificatif de domicile.

**Vous pouvez consulter tous les comptes rendus des divers conseils municipaux sur le site de la commune ou en mairie.**

## École et enfance jeunesse

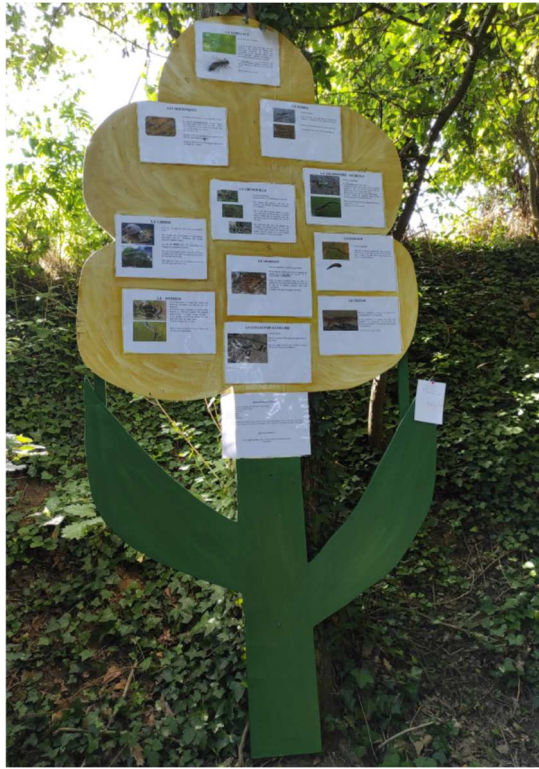
### L'école et l'ALAE



#### Chemin Fleuri :

La classe GS/CP de Mme Christelle Carmentran assistée par Mme Nadine Dartigues s'est rendue sur le chemin fleuri et a étudié les espèces d'insectes aux abords de la mare.

Une fleur ornementale a été installée pour matérialiser le travail des enfants tout au long de l'année scolaire.



### **Départ de Mme Beyffete et Arrivée de Mme Diaz :**

Nous remercions vivement Mme Beyffete pour toutes les années passées au sein de l'école de Monferran-Savès et pour tous les enseignements et l'attention qu'elle a su porter à nos enfants.

Nous lui souhaitons bonne route et beaucoup de joie dans ses nouvelles fonctions d'enseignante au sein de l'école de Samatan.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Diaz, qui sera à la rentrée prochaine la nouvelle enseignante de la classe des CM1-CM2.

### **Prévisions des effectifs pour la prochaine rentrée :**

L'école comptera environ 104 élèves en septembre prochain.

Sous réserve de changements dus à des arrivées durant l'été, les 104 élèves seront répartis de la façon suivante :

- PS-MS avec Mme Quentier (21 élèves)
- MS-GS avec Mme Carmentran (21 élèves)
- CP-CE1 avec Mme Delaporte – M Guy (20 élèves)
- CE1-CE2 avec Mme Delannoy (23 élèves)
- CM1-CM2 avec Mme Diaz (19 élèves)

Mme Delaporte conserve la direction de l'école.

**Inscriptions Scolaires :** Pour une première inscription à l'école, rendez-vous en mairie avec une copie de votre livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant, votre carte d'identité, une copie des pages vaccinations du carnet de santé et un justificatif de domicile. Merci de faire les démarches au plus tôt.

### **Rappel : inscription à l'école d'élèves résidant hors secteur de Monferran-Savès**

Les élèves de Monferran-Savès et de Marestaing (secteur académique) sont les bienvenus à l'école. Les élèves des autres communes ne sont pas acceptés afin, d'une part de ne pas mettre en péril le service public d'éducation de proximité dans certaines communes en raison de baisses d'effectifs, et d'autre part de ne pas surcharger les services périscolaires (cantine, garderie et accueil de loisirs associé à l'école) qui atteignent aujourd'hui leur maximum. Sont admis à titre dérogatoire, les enfants rentrant dans un des trois cas prévus par le Code de l'éducation, les enfants ayant des grands-parents résidant à Monferran-Savès qui peuvent – en cas d'atteinte de l'effectif maximum de la cantine - les garder pour le déjeuner, et enfin les enfants du personnel municipal et du personnel travaillant sur l'école.





**Transports scolaires** : Depuis le 1er janvier 2018, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est devenue autorité organisatrice des transports interurbains et scolaires. Cette année nous retrouvons la gratuité des transports scolaires

Pour retrouver toutes les informations relatives aux transports scolaires et interurbains, rendez-vous sur <https://www.laregion.fr/-transports-gers->

Les agents du service régional des transports du Gers vous accueillent désormais à l'adresse suivante :

CCI du Gers

Service régional des transports du Gers

Place Jean David

32 004 Auch

Téléphone : 0 820 200 229 (numéro indigo) -Plus d'informations sur [www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

Rentrée 2021  
**Ouverture des inscriptions aux transports scolaires du 14 juin au 31 juillet 2021**

À partir du 1er août, une participation forfaitaire de 25€ vous sera demandée.

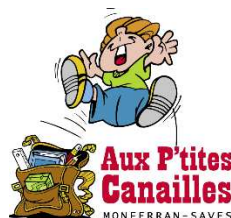
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
**Carte de transport scolaire 2021-2022**

En Occitanie, les transports scolaires sont **gratuits** pour les élèves de la maternelle au lycée.\*

\*Consultez les conditions d'éligibilité et inscrivez-vous sur [liio.laregion.fr](http://liio.laregion.fr)

### **L'ALAE** :

Pour les parents qui souhaitent bénéficier des services de l'accueil de loisirs associé à l'école (alaé ou « accueil périscolaire ») durant les 15 premiers jours de septembre, vous pouvez nous contacter par mail ou téléphone : [monferran.alaealsh@ccgascognetoulousaine.com](mailto:monferran.alaealsh@ccgascognetoulousaine.com) / 09.77.90.38.84



Vous trouverez également des informations sur le site de la Communauté de Communes : <http://www.ccgascognetoulousaine.com>

### **L'ALSH** :

Le centre de loisirs, pendant les vacances d'été, ouvre ses portes du mercredi 7 au vendredi 23 juillet 2021. Il sera ouvert également du : Lundi 23 août au mercredi 1<sup>er</sup> septembre inclus. Une fermeture pour cause de pré-rentrée de l'équipe d'animation aura lieu le mardi 31 août. Vous pouvez contacter la directrice de l'ALSH par mail ou téléphone : [monferran.alaealsh@ccgascognetoulousaine.com](mailto:monferran.alaealsh@ccgascognetoulousaine.com) / 09.77.90.38.84 pour avoir toutes les informations nécessaires.

Vous trouverez également des renseignements sur le site de la Communauté de Communes : <http://www.ccgascognetoulousaine.com>



## **CULTURE / SPORT**



### **ASSOCIATION SPORTIVE MONFERRANAISE**

Le Foot en marchant débarque à l'ASM :

Mais qu'est-ce que c'est ?

Ça fait sourire du foot en marchant, c'est bizarre mais une fois qu'on y a joué on trouve ça très plaisant. Bon esprit, chacun son rythme.

Retrouver des sensations. Pour tous et tous niveaux. Prendre du

plaisir et jouer avec copains à nouveau. C'est gratuit.

Venez découvrir le Foot en marchant au city stade de Monferran-Savès tous les jeudis de 17h30 à 19h00.

Pour tous renseignements complémentaires : contactez Patrick au 0610183514 ou par mail au [521344@footoccitanie.fr](mailto:521344@footoccitanie.fr)

### L'ASM recrute un apprenti pour la saison 2021-2022

Quel apprentissage ?

Apprenti BPJEPS ou BMF

Une partie théorique le lundi et mardi à L'Isle-Jourdain et une partie pratique à Monferran-Savès.

Un salaire d'apprenti selon l'âge

Un contrat de 12 mois

A la clé : Un diplôme d'état d'éducateur sportif

Profil recherché : femme ou homme de 18 à 25 ans

Envoyez vos candidatures au 0610183514 ou [521344@footoccitanie.fr](mailto:521344@footoccitanie.fr)

### L'ASM recrute un service civique

Début de la mission septembre 2021

Durée : 8 mois pour l'équivalent de 24h par semaine

Ouvert à tous les jeunes de 18 à 25 ans sans conditions de diplôme

Défraiement : 580 € mensuels

L'ASM recrute joueuses, joueurs de 3 à 77 ans de tous âges pour étoffer toutes ses catégories, possibilité de venir faire des séances d'essai gratuites.

L'ASM a toujours besoin de bénévoles, dirigeants, éducateurs et arbitres

Pour la 20<sup>ème</sup> saison de son équipe sénior féminine, l'ASM offre la cotisation licence à toutes les joueuses séniore pour la saison 2021-2022

N'hésitez pas à rejoindre l'ASM !!!



## VELO ET MARCHE DU SAVÈS

L'association vélo et marche du Savès a repris son activité pour 2021 avec le même objectif « Se faire plaisir » dans une ambiance sportive et conviviale.

Elle comprend 57 adhérents, qui composent deux sections

Cyclotourisme et Marche.

Ces sections se conjuguent au féminin et au masculin.

Cette association est ouverte à toutes les personnes intéressées par la pratique de la marche (essentiellement randonnée, pas de marche nordique) et du vélo (essentiellement cyclotourisme).

Afin de découvrir nos activités et la chaleureuse ambiance qui y règne nous vous proposons 3 essais gratuits et si affinité la prise d'une licence.

### Evènements passés :

- **Le samedi 29 mai 2021** : Vélo en mai, manifestation à l'initiative de la FFVELO. Circuit « Du Moulin des Templiers à l'A380 » aller-retour environ 35 km : Monferran-Savès-Marestaing-Isle Jourdain-Ségoufielle (place de la mairie) avec différentes options.
- **Le samedi 12 juin 2021** : Vivons Vélo, manifestation Lancée par AG2R la mondiale, le programme promeut la pratique du vélo auprès du grand public à travers une application smartphone et des rassemblements gratuits. Ces rassemblements en partenariat avec la FF Vélo, permettent de récolter des fonds pour l'institut Pasteur à raison d'1€ par km et par participant. Les inscriptions sont faites dans la limite de 50 participants.
- **Le vendredi 25 juin 2021** : La randonnée pédestre nocturne avec casse-croute sorti du sac départ 18h00 Bd du Nord à Monferran- Savès (ouverte à toutes et à tous),
- **Le dimanche 04 juillet 2021** : Pour les randonneurs sortie interclubs à LUPIAC.

### Les principales dates à retenir pour la fin de saison sont les suivantes :

- **Le 25 juillet 2021** : A l'occasion de l'année JACQUAIRE une randonnée pèlerinage est organisée par l'Office du Tourisme de l'Isle Jourdain sur le chemin de Compostelle 3 clubs sont en appuis Isle Rando, le club de Pujaudran et l'association vélo club et marche du Savès.
- **Du 05 septembre 2021 au 12 septembre 2021** : Séjour Marche et vélo à UXELLE (Jura) en pension complète dans un centre de vacances,
- **Les derniers samedis du mois** : Sortie club pour l'ensemble des cyclotouristes selon un calendrier établi.
- **Les premiers jeudis du mois** : sortie rando délocalisée selon un calendrier établi.
- **Novembre 2021** : L'Assemblée Générale de l'association.

Les jours de randonnées sont prévus le mardi, le jeudi et le samedi avec des horaires d'été ou d'hiver (actuellement horaire d'été départ 8h30mn).



Les jours de sorties vélo sont prévus le mercredi, le samedi et le dimanche avec des horaires d'été ou d'hiver (actuellement horaire d'été départ 8h30).

### Les contacts de l'association sont les suivants :

Le président de l'association et de la section vélo :

**Maurice MOSCATELLO 06 84 94 38 30**

La secrétaire de l'association :

**Carole MICHIELS 06 20 91 18 46**

La trésorière de l'association :

**Françoise CASTAN 06 82 51 59 19**

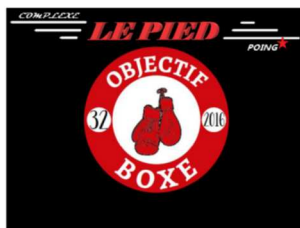
Présidente de la section Marche :

**Gisèle MAMPRIN 06 88 98 39 41**

Secrétaire de la section Vélo :

**Loïc LE CLECH 06 86 83 71 50**

### OBJECTIF BOXE



Mesdames, Messieurs,

Président du club Objectif Boxe à Clermont Savès, c'est un réel plaisir pour moi aujourd'hui de vous présenter les projets du club qui va d'ici peu, s'implanter officiellement sur la commune de Monferran Savès.

En effet, à la recherche depuis plusieurs années, d'une salle privative pour organiser nos activités, nous avons eu la chance immense, depuis l'été dernier, de pouvoir relever un challenge de taille : celui de redonner vie à l'ancienne discothèque "Le Pied", lieu au combien emblématique pour tous les monferranais et plus encore.

Cette aventure, certes très difficile à mettre en place, devrait être le point de départ d'une belle histoire où chacun devrait pouvoir y trouver un intérêt épanouissant. La crise sanitaire nous a permis de bien avancer dans les travaux. En effet, initialement, ces derniers étaient prévus uniquement dans la salle de concert mais le confinement s'étant prolongé, c'est quasiment l'intégralité du bâtiment qui se trouve traitée.

Ainsi, à la rentrée prochaine, les activités devraient pouvoir s'effectuer sur une aire conséquente et outre les activités pugilistiques habituelles (**boxe anglaise, full contact, kick boxing et muay thai**), on devrait voir apparaître des disciplines s'adressant aux non boxeurs, voire aux non combattants.

Par exemple, le **cardio boxing**, le **fit boxing (avec des créneaux réservés spécialement aux femmes)**, le **yoga dynamique**, le **stretching sur sangle**, **renforcement musculaire**, **gainage**, devraient faire partie du nouveau panel des activités Objectif Boxe. Des stages de **Ju Jitsu brésilien** sont également dans les cartons. Comme toute association, Objectif Boxe a besoin de trésorerie pour pouvoir vivre. A ce titre, en fonction des moyens humains et financiers mais surtout du cadre légal, Objectif Boxe devrait être amené à organiser des évènements culturels et sportifs. Nombreux sont ceux qui m'ont contacté pour savoir s'il sera possible de revivre les soirées d'antan. Cela n'est pas exclu, occasionnellement peut-être, mais pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour et cela ne sera pas la vocation première de l'établissement. Alors, patience et entre temps, n'hésitez pas à vous tenir informés ou à nous contacter pour de plus amples renseignements.

A très bientôt



## ASSOCIATION POUR LA VIE DU PATRIMOINE

Le président de l'Association pour la Vie du Patrimoine recherche des bénévoles pour restaurer le patrimoine communal (retraités, artisans...)

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Pierre Ortolan au 06.43.24.05.22

Un dossier a été déposé pour restaurer plusieurs bâtiments emblématiques de notre patrimoine.



## Chant Trad

Réunion généralement le vendredi soir 20h30-22h30.

Chant traditionnel en français, occitan, italien, espagnol, basque...

L'assemblée générale de l'association Chant Trad aura lieu début septembre, probablement le 3/09 à 20h30.

Si vous aimez chanter et souhaitez rejoindre ce groupe où il n'y a que des gens sympathiques, vous pouvez contacter Denise Avezac au 06.51.96.75.26



L'Outil en Main  
Gascogne Toulousaine

## L'OUTIL EN MAIN

Les bénévoles de l'association l'Outil en Main nous ont offert une magnifique jardinière faite par les enfants. Elle se trouve Route de Castillon au niveau de la Vierge.

Elle a été garnie de plantes vivaces par les employés communaux.



## POUR INFO

### Sécurité/Infractions ...



Nous vous rappelons quelques conseils en cas d'absence prolongée :

- Prévenir la gendarmerie de votre absence (GIMONT : 05.62.67.70.17)

[cob.gimont@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.gimont@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Bien vérifier le verrouillage des systèmes de fermeture. Brancher l'alarme s'il y en a une.
- Les fenêtres sans volets doivent être protégées par des barreaux.
- Ne pas laisser en évidence d'échelle ou tout autre objet pouvant servir à escalader la façade.
- Ne pas laisser les clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans les pots de fleurs...
- Ne pas laisser de bijoux ou de numéraire au domicile.
- Constituer un dossier de vos biens (bijoux, mobilier, HIFI...) avec photos et factures, que vous laisserez en lieu sûr.
- Et surtout la meilleure prévention, pensez à la solidarité de voisinage (faire relever le courrier etc...)
- N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie si vous repérez un véhicule suspect aux abords des habitations isolées ou pas, cela fait partie également de la prévention et facilite le travail des gendarmes car un véhicule de patrouille n'est jamais très loin et peut intervenir rapidement.

### Canicule / Piscine



Soleil, chaleur estivale... et les envies de baignade réapparaissent, voici trois réflexes simples pour un été en toute sécurité :

- Choisissez des zones de baignade surveillées,
- Surveillez **en permanence** vos enfants,
- Tenez compte de votre forme physique

Pour les piscines privées, nous ne pouvons que vous rappeler de bien vérifier vos installations de sécurité et d'être très vigilant même avec les installations gonflables... Les propriétaires de piscine doivent, obligatoirement, installer un des 4 dispositifs prévus par le décret 2004-499 : barrières de protection, couverture, alarme ou abri. Ne jamais laisser un jeune enfant accéder seul à une piscine. Exercer une surveillance constante et active. Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables.

Nous vous rappelons les **gestes essentiels** en cas de soleil et/ou fortes chaleurs :



- Boire beaucoup d'eau,
- Ne pas faire d'efforts physiques en cas de fortes chaleurs,
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur,
- Pas d'exposition solaire entre 12h et 16h,
- Appliquez régulièrement de la crème solaire indice 30 minimum (toutes les 2 heures).

## Bruits



Afin de respecter la tranquillité de chacun, nous vous rappelons qu'il existe une réglementation en matière d'utilisation d'outils provoquant des nuisances sonores.

- En semaine : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30.
- Le samedi : 9h à 12h et 15h à 19h.
- Dimanche et jours fériés : 10h à 12h.

## SERVICE PUBLIC ITINERANT



Le service public itinérant propose de l'aide aux personnes dans les démarches administratives dématérialisées en lien avec les administrations suivantes : CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Impôts, ANTS, etc.

Le Camping-car stationne sur la commune, une matinée de 9h30 à 12h30, devant la salle des fêtes. La fréquence est mensuelle. Les prochains passages sont :

Les mercredis 22 septembre, 20 octobre, 15 décembre et le mardi 23 novembre 2021

## RECENSEMENT CITOYEN



| Mois de naissance                       | Date limite de recensement en mairie |
|---|--------------------------------------|
| Nés en octobre, novembre, décembre 2005 | 31 mars 2022                         |
| Nés en janvier, février, mars 2006      | 30 juin 2022                         |
| Nés en avril, mai, juin 2005            | 30 septembre 2021                    |
| Nés en juillet, août, septembre 2005    | 31 décembre 2021                     |

Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans. Doivent se présenter en mairie les personnes nées entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 30 mars 2006, aux dates correspondantes citées dans le tableau ci-dessus.

La présence du jeune et la présentation du livret de famille, de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sont nécessaires à cette démarche.



## Dispositif de lutte contre les moustiques



### Comment se protéger des piqûres ?

1. Porter des vêtements couvrants, amples et clairs
2. Si j'en dispose, allumer la climatisation, les moustiques fuient les endroits frais
3. Mettre des moustiquaires aux fenêtres, sur les poussettes et landaus des enfants
4. Utiliser à l'extérieur des serpentins insecticides et/ou des raquettes électriques. Demander à mon médecin ou mon pharmacien pour utiliser des produits anti-moustiques sur ma peau, surtout pour les enfants et les femmes enceintes.

### Comment aménager mon lieu de vie pour limiter la prolifération du moustique tigre ?

- **VIDER**

1 fois par semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux dormantes, après la pluie

- ❖ Coupelles, cache-pots de fleurs
- ❖ Gamelles pour animaux domestiques
- ❖ Pieds de parasols et décorations de jardin
- ❖ Bâches de mobiliers de jardin, piscines
- ❖ Sceaux, arrosoirs et bidons divers

- **RANGER**

à l'abri de la pluie et/ou des irrigations

- ❖ Outils de jardinage
- ❖ Sceaux et arrosoirs
- ❖ Poubelles
- ❖ Pneumatiques
- ❖ Jouets d'enfants

- **ENTRETENIR**

- ❖ Bassins d'agrément (mettre des poissons)
- ❖ Pompes de relevages
- ❖ Regards et bornes d'arrosage
- ❖ Piscines (dosage du chlore)

- **JETER**

à la poubelle ou en déchetterie

- ❖ Récipients inutilisés
- ❖ Encombrants

- **COUVRIR**

de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire

- ❖ Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- ❖ Fûts divers
- ❖ Tous réceptacles pluviaux
- ❖ Pots à réserve d'eau intégrée

- **CURER**

pour faciliter les écoulements des eaux

- ❖ Siphons d'éviers et fontaines
- ❖ Bondes d'évacuation extérieures
- ❖ Rigoles couvertes avec grilles
- ❖ Gouttières et pièges à sable, chéneaux, etc.

### **A RETENIR**

5 minutes d'action pour 3 semaines de tranquillité.

Ce moustique se déplace entre 30 et 150m autour de son lieu de naissance

Pensez à vérifier sous les terrasses et les toitures terrasses.

### **A EVITER**

Usages répétés d'insecticides

Bracelets anti-insectes

Huiles essentielles

Applications mobiles et ultrasons

Rubans collants

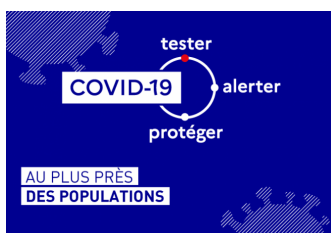
Citronnelle

### **SI VOUS PARTEZ EN VOYAGE**

Soyez particulièrement vigilants après votre retour d'une zone tropicale : consultez un médecin en cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées.

Pour plus d'informations allez sur le site : [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

## **COVID 19 – MESURES EN PLACE**



Depuis le du 30 juin 2021, un certain nombre de restrictions sont allégées, voire levées...

- **pass sanitaire pour les événements extérieurs et intérieurs regroupant 1 000 personnes et plus.** ;
- **levée des limites de jauge** (selon la situation locale) dans les **établissements recevant du public** (cinémas, restaurants, magasins...);

- **fin des restrictions dans les cantines d'entreprise et les lieux de culte ;**
- **compétitions sportives de plein air** : pour les pratiquants amateurs 2 500 personnes avec un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

... quand d'autres persistent :

- maintien des **mesures barrières et distanciation.**

Le cas des festivals en plein air debout

Les concerts et festivals debout peuvent, eux aussi, reprendre à compter du 30 juin avec un protocole dédié :

- une jauge de 75 % s'appliquera en intérieur, tandis qu'en extérieur elle sera de 100 % ;
- un « pass sanitaire » sera exigé à compter de 1 000 spectateurs, qu'il s'agisse du plein air ou des concerts en salle ;



- le port du masque sera obligatoire quand le nombre de spectateurs est inférieur à 1 000, pour les événements sans pass sanitaire obligatoire ;
- pour les événements où le pass sanitaire sera en vigueur, au-dessus de 1 000 personnes, le port du masque ne sera pas obligatoire mais restera recommandé.

## COVID 19 - Pass sanitaire



### Le pass sanitaire répond à un triple objectif :

- **retrouver notre liberté** en vivant de nouveau des moments de lien et de partage ;
- **garantir l'égalité d'accès** en définissant des règles sanitaires non excluantes ;
- **assurer une fraternité collective en se protégeant les uns les autres.**

Ce dispositif, ne concernera pas les activités du quotidien. Il sera réservé à **certains lieux ou événements accueillant 1 000 personnes ou plus**. Le pass viendra donc en complément des protocoles sanitaires propres à chaque secteur.

### Le pass sanitaire comprend trois types de preuves non cumulatives :

- un certificat de test négatif ;
- un certificat de test positif d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois ;
- un certificat de vaccination.

Chacun de ces certificats est encodé sous une forme de QR Code. Pour le certificat un schéma vaccinal complet est demandé : soit 4 semaines de délai après un vaccin à 1 injection (Johnson & Johnson), 2 semaines de délai après la deuxième injection (Pfizer, Moderna, AZ). Un délai de 2 semaines sera également demandé pour les personnes ayant déjà eu la Covid-19 et recevant une injection unique.

Enfin le pass sanitaire ne s'applique :

- **qu'aux personnes âgées de plus de 11 ans inclus** (en cohérence avec l'âge recommandé pour effectuer des tests RT-PCR) ;
- **qu'au public accueilli et non aux salariés, organisateurs ou professionnels se produisant dans les lieux ou événements considérés ;**
- **aux touristes étrangers** qui souhaitent accéder aux lieux ou événements concernés par le pass.

## COLLECTE DES DECHETS




Prochainement des colonnes vont venir remplacer nos conteneurs à ordures ménagères et de tri sélectif.

Les points de collecte vont être modifiés. Nous vous communiquerons les emplacements dès que nous aurons plus d'informations.

Nous vous rappelons que le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif ne dépend pas de la commune mais du SICTOM.

## ENCOMBRANTS

**Si vous avez des encombrants merci de retenir les dates ci-dessous et de ne pas déposer vos déchets près des conteneurs-poubelles ménagères.**

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>COLLECTE ENCOMBRANTS</b>                       |  | <b>COLLECTE DECHETS VERTS</b>   |
| Jeudi 23 septembre 2021<br>Jeudi 25 novembre 2021 |   | Mardi 20 juillet 2021<br>Mardi 31 août 2021<br>Mardi 21 septembre 2021<br>Mardi 19 octobre 2021<br>Mardi 28 décembre 2021 |

Inscription pour **les encombrants uniquement** en mairie au plus tard  
48h avant.

Seuls les encombrants déclarés lors de votre inscription seront ramassés  
par les agents

La collecte des déchets verts est faite uniquement en centre bourg  
(Monferran-Savès et Garbic) pas d'inscription en mairie, pas de  
ramassage en campagne

**Pour rappel :**

**des macarons pour accéder aux déchetteries sont disponibles en  
mairie - pensez à venir avec votre carte grise.**

**Il est formellement interdit de brûler des déchets et des végétaux.**

**Prochain bulletin en décembre et en  
attendant continuez de respecter les  
gestes barrières.**

**Prenez soin de vous !!!**